

Kirkland est une ville dynamique qui offre à sa population un milieu de vie à la fois harmonieux et sécuritaire. Plus jeune municipalité de l'île de Montréal, son territoire se compose d'attrayants quartiers résidentiels et d'espaces commerciaux et industriels stratégiquement répartis de part et d'autre de l'A-40, où sont établis de nombreux commerces et industries de prestige. Ville moderne et attrayante où la convergence des cultures, l'épanouissement et le progrès s'entremêlent, Kirkland est une ville d'exception, synonyme de vitalité et de qualité de vie.

EMPLOI ÉTUDIANT PATROUILLEURS MUNICIPAUX

Nature du travail :

Dans le but d'assurer la sécurité et la qualité de vie des citoyens et passants, le patrouilleur municipal a pour mandat d'effectuer la surveillance de l'ensemble du territoire de la Ville, en veillant à la quiétude des lieux publics et au respect des règlements municipaux.

Principales responsabilités :

- Effectuer des patrouilles sur une base régulière dans les différents secteurs de la Ville ;
- Émettre des avertissements et constats d'infraction pour toute infraction à la réglementation municipale ;
- Comparaitre en cour municipale au nom de la municipalité ;
- Rédiger des rapports quotidiens, rapports d'évènements ou tout autre rapport demandé ;
- Vérifier sur une base quotidienne l'état des véhicules de la sécurité publique ;
- Se présenter aux assemblées publiques du conseil municipal ;
- Livrer de la documentation aux membres du conseil municipal et des différents comités consultatifs ;
- Livrer des communiqués et autres documents à la population (sur demande) ;
- Soutenir les différents services municipaux à accomplir certaines tâches (sur demande) ;
- Soutenir le comité de circulation et la sécurité publique (sur demande) ;
- Effectuer toute autre tâche jugée pertinente par son supérieur immédiat.

Horaire de travail : Variable, à temps partiel. Quarts de travail de jour, soir et de nuit.

Salaire : 27.75 \$ / l'heure

Qualifications et exigences :

- Être étudiant en techniques policières à temps plein ou poursuivre des études après l'obtention du DEC dans un domaine d'études connexe, incluant l'École nationale de police du Québec. Nonobstant ce qui précède, les personnes qui sont inscrites à l'École nationale de police du Québec, mais non admises, sont également admissibles au poste pour une période maximale de 24 mois suivant la fin de leurs études ;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide.

Connaissances requises :

- Lois et règlements municipaux de la Ville de Kirkland
- Code de la sécurité routière
- Français et anglais, à l'écrit et à l'oral

Habilités requises :

- Communiquer clairement verbalement
- Écrire de manière claire et concise
- Obtenir des renseignements exacts et précis
- Faire preuve de jugement, tact et courtoisie

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur candidature au Service des ressources humaines en cliquant sur le lien suivant : [Emplois – Ville de Kirkland](https://www.ville.kirkland.qc.ca/emplois)
<https://www.ville.kirkland.qc.ca/emplois>

LA VILLE DE KIRKLAND SOUSCRIT AU PRINCIPE D'ÉGALITÉ EN EMPLOI ET S'EST ENGAGÉE À INSTAURER DES PROCESSUS DE SÉLECTION ET UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIFS ET EXEMPTS D'OBSTACLES. LES FEMMES, LES AUTOCHTONES, LES PERSONNES HANDICAPÉES, LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES SONT INVITÉS À SOUMETTRE LEUR CANDIDATURE. IL INCOMBE AU POSTULANT DE NOUS AVISER EN TEMPS OPPORTUN, DE TOUT BESOIN SPÉCIFIQUE POUR LEQUEL DES MESURES D'ADAPTATION DOIVENT ÊTRE PRISES POUR LUI PERMETTRE UNE ÉVALUATION JUSTE ET ÉQUITABLE. LES RENSEIGNEMENTS REÇUS À CE SUJET SERONT TRAITÉS DE FAÇON CONFIDENTIELLE.

LE GENRE MASCULIN EST EMPLOYÉ COMME GÉNÉRIQUE, DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.